



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ☐

Cadre réservé à l'autorité cha	argée de l'examen au cas par cas
Date de réception : 05 / 06 / 2023	
Dossier complet le :05_/06_/2023	
N° d'enregistrement : F09323P0170	
Intitulé du projet	
Création d'un parc urbain pour l'accès de proximité à la c	culture et aux loisirs
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Identification du (ou des) maître(s) de Personne physique	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire
Personne physique	
	Ouvrage ou du (ou des) pétitionaire Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination MAIRIE D'AVIGNON	Prénom(s) Raison sociale Collectivité territoriale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination MAIRIE D'AVIGNON	Prénom(s) Raison sociale Collectivité territoriale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination MAIRIE D'AVIGNON N° SIRET 2 1 8 4 0 0 0 7 5 0 0 0 1 4	Prénom(s) Raison sociale Collectivité territoriale Type de société (SA, SCI)

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44.d)	Aménagement d'une parcelle en parc public qui accueillera des équipements sportifs et culturels

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévi	u aux
l et	t II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?	

✓ Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement de la forêt enchantée s'inscrit dans la dynamique de réaménagement des parcs urbains de la Ville d'Avignon depuis de nombreuses années. Géographiquement, il vient prolonger le parc ouvert de Chico Mendès présent dans le quartier du Pont-des-deux Eaux, directement à proximité du Gymnase André Gimard. De manière générale, la parcelle de 3,5ha se situe dans un paysage aux aménagements simples et sobres, sans dessins ni artifices superflus, connecté au quartier par des venelles créée lors de la réalisation du quartier résidentiel (ancienne ZAC), mais aussi le chemin des canaux. Ce projet répond à un besoin d'équipements socioculturels sur le quartier du Pont-des-deux-Eaux.

La naissance de ce projet s'est faite suite à l'opportunité de déplacer la bibliothèque éphémère présente sur un autre quartier dans le quartier du Pont-des-deux-Eaux. L'installation d'une bibliothèque de manière permanente dans un écrin de verdure était une évidence dans le contexte climatique que nous rencontrons depuis ces deux dernières décennies. Il sera complété par l'implantation d'un espace musical (programmation en cours de définition), d'un kiosque de restauration avec sanitaires publiques et d'une halle sportive. Un théâtre de verdure se trouvera au droit de la façade Est du gymnase afin de mutualiser le bâtiment existant en une scène musicale couverte en période estivale, l'architecture d'une grande entrée y étant propice.

4.2 Objectifs du projet

La création du parc sous l'approche d'une « forêt enchantée » est très représentative de l'attente soutenue : un lieu aux multiples ambiances où au fur et à mesure de la déambulation des clairières permettront de découvrir les équipements culturels.

Au programme pour les habitants : accès à un programme culturel dynamique et moderne, parfaire l'offre d'équipements sportifs, créer un nouvel espace public favorisant les échanges sociaux tout en créant un futur ilôt de fraicheur pour les générations futures avec un programme d'accès à la nature (pédagogie, rôles des associations à l'étude etc).

Ce projet se veut être exemplaire en temps de crise, avec une gestion optimisée des ressources rares comme l'eau (multiplication des dispositifs pour récupérer les eaux des toitures, modeler le terrain pour accroître la rétention de l'eau, implantation de sondes tensiométriques pour réaliser un arrosage agronomique au plus juste)
Le choix des plantations, notamment des arbres et arbustes a été étudié pour résister au maximum aux conditions climatiques actuelles sur notre territoire. Le réalisation de la palette du couvert végétal sera faite avec l'accompagnement d'un expert botaniste.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Bâtiments:

- Viabilisation de terrain : terrassement et construction de 4 dalles bétons, réseaux/revêtements de surface +

- Constructions de bâtiments de type conteneurs phasées de 2024 à 2026

Déplacement bibliothèque : printemps 2024

Halle sportive: printemps 2024

Kiosque de restauration et toilettes publique : printemps 2024

Gradins et scène couverte (via ouverture des portes type aéronautique du gymnase) : fin 2024

Espace musical: 2025

Une étude doit être lancée pour évaluer les travaux à mettre en œuvre pour récupérer les eaux de pluie des toitures du gymnase existante.

Les aménagements extérieurs, seront réalisés en fonction de l'avancée de chaque livraison d'équipements (cheminements, plantations, éclairage...)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Etape projet : Parc ouvert urbain : manifestations culturelles grand public ponctuelles (pas de programme culturel à ce jour) Accueil du public dans les équipements publics culturels et sportifs, Entretien des bâtiments	
Conteneurs déplaçables au besoin, et donc réutilisables, dans le cadre d'un éventuel besoin de démantèlement. Gymnase déjà existant : démolition classique si besoin de suppression dans le futur (non envisagé)	
	WEST STREET, S

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Plusieurs permis de construire successifs pour les différentes constructions prévues Dossier loi sur l'eau - déclaration

Permis d'aménager pour la rue Auguste Renoir (à ce jour, pas de fléchage budgétaire pour une requalification de la rue complète). Seulement les abords seront traités, comprenant le trottoir Est le long de la parcelle en question.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
Parcelle totale	3 ha		
Bibliothèque	300m²		
Espace musical	400à500m² (en cours de prog)		
Kiosque de restauration-sanitaires	maximum 50m²		
Halle sportive	800m²		

	Espace musical Kiosque de restauration-sanitaires Halle sportive	400à500m² (en cours de prog) maximum 50m² 800m²
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie : Rue Pierre Auguste Renoir	
	Lieu-dit:	
	Localité :	
	Code postal : 8 4 0 0 0 BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques ^[1]	
	Long.: 4 3 ° 9 4 ' 6 9 " 9 Lat.: 4	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° ° " Lat. : ° °	, , , , ,
	Point de d'arrivée : Long. : " " Lat. :	, , ,
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	et est soumis :
	PLU voté en 2023 - zonage UTC	
1.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	Oui Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'environnementale?	'une évaluation

Oui Non

그는 그는 그들은 그 아이들 그 아이들을 바다 그리고 하는 것이다.	l a éte	é auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé? En cas de modification du projet, préciser l /après ».
Sensibilité environn	eme	ntale	e de la zone d'implantation envisagée
in de réunir les informations né ces instructeurs, et vous référe	cessair	es pou	ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher de à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site
			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas pa nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		Le projet, notamment les ERP, ne sont pas compris dans la zone de bruit (voir annexe jointe)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	V		
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Y	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Moins de 2 km : Rhône aval Moins de 5 km : Durance
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Utilisation d'eau brute après étude des deux sources d'eau possible (Canal de l'hôpital et canal de vaucluse) ainsi que des volumes nécessaires (canal de Vaucluse via l'autorisation déjà accordée par la Ville - service écologie Urbaine)
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		•	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		le projet est en adéquation avec les réseaux existants à proximité en eau potable et assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	V		Ce projet vient préserver et renforcer la Biodiversité. Une mesure à travers une étude menée par un écologue (en cours) permettra d'évaluer les impacts potentiels et d'adapter le chantier en fonction de ces derniers.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		•	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		N	Friche dans un contexte de dent creuse desservie par une voirie circulée à l'Ouest, entre une centrale RTE à l'Est et un parking au sud La parcelle comprend déjà un gymnase de 2000m². L'objectif du projet est bien d'avoir une surface faible d'équipements sur dalle, avec une continuité des sols sur la parcelle afin d'y créer un espace naturel fertile.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	0	S	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			la proximité de la centrale de transformation EDF a nécessité la réalisation d'une étude d'exposition au risque électromagnétique. Les valeurs mesurées sont inf. au seuil recommandé par l'ANSES
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

In	cidences potentielles	Oui	ui Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	8	0	Accueil du public en journée sur les équipements sportifs et culturels en soirée (salle de spectacle pour l'espace musical jusqu'à 150 personnes max) et accès libre au parc public. Transports en commun et itinéraires modes doux déjà structurants aujourd'hui qui seront renforcé à terme avec un projet de P+R (proje portée par l'Agglomération du Grand Avignon)		
	Est-il source de bruit ?	0	Ø	Une étude acoustique a été réalisée pour mesurer les conditions actuelles (point 0). Le décret 2006-1099 du 31 juillet 2006 s'applique L'émergence max à ne pas dépasser est de 3dBA nuit et 5dBA jour.		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	0	Ø			
nces	Engendre-t-il des odeurs ?	0	•			
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	2			
	Engendre-t-il des vibrations ?	0				
	Est-il concerné par des vibrations ?		Ø			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	0	Dans le respect des normes pour éclairer le cheminement vers les ERP. Un travail particulier sera apporté pour contribuer à la définition de la trame noire du territoire avignonnais.		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	Ø			
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	0	2			
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	0	Ø	Eaux usées des bâtiments dans le réseau d'assainissement existant		
	Si oui, dans quel milieu ?	0	7	Eaux usées des bâtiments dans le réseau d'assainissement existant		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
sions	Engendre-t-il des effluents ?		V	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	
e/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	Transformation d'une prairie avec un gymnase en une forêt de plantation dense avec des constructions type conteneurs dans un contexte paysager assez arboré (Canal de Vaucluse et Parc Chico Mendès) mais qui borde une centrale électrique très présente dans le paysage urbain.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du			Création d'un parc urbain ouvert au public sans restriction d'accès piétonnier et cyclable pour de la déambulation et pour un accès aux différents équipements de loisirs. Création d'un îlot de fraicheur, futur réservoir de Biodiversité, activités ludiques et culturelles

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
□ Oui ☑ Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
THE CONTROL OF THE CO
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'é
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet s
l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuelleme
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, duré
Etudes:
- nuisances sonores ; à partir de l'étude acoustique réalisée en amont au projet, le cahier des charges des
constructions sera adapté au niveau de l'isolation phonique pour respecter les exigences d'émergence maximal
règlementaire (3 dBA la nuit et 5 dBA la journée). Des mesures après travaux et avec les différents sites en
fonctionnement pourront être réalisées.
Engagements en faveur de la biodiversité :
- conservation des linéaires arborés sur les abords, avec renforcement via la plantation de haies et
d'arbustes;
- pas de clôtures, sinon laissant passer la petite faune;
- gestion extensive des espaces verts avec fauche tardive;
- plantation exclusive d'espèces indigènes et non horticoles.

7 Auto-évaluation (facultatif)

② Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet devrait être dispensé de l'évaluation environnementale car il est vertueux et vise à obtenir le moins d'impact possible sur les sols, la faune, la flore (récupération eaux de pluie, perméabilité des sols, plantations denses, expérimentations pour des meilleures pratiques conciliant la présence de la biodiversité existante) tout en créant une extension de l'îlot de fraicheur déjà existant (Parc Chico Mendès) pour les habitants et usagers du territoire (perspective de l'urgence climatique).

Au démarrage, avant intervention, le site était relativement pauvre en biodiversité (Cf ABC Biodiversité). Le projet permet d'en faire un foyer de biodiversité en fonction de ce qui est déjà présent dans les zones avoisinantes, afin de conforter les corridors écologiques environnants (Natura 2000 notamment).

De plus, aucune voirie circulée n'est créée dans ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V				
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.					
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V				
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~				
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V				
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V				
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	Magaritan (Magaritan (

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	zones exposées au bruit - extrait de la webcartographie	V
2	ABC biodiversité - 2018	V
3	Extrait base Silene - expert	V
4	Rapport étude mesures risques électromagnétiques	(
5	Rapport étude acoustique - bruit ambiant en diagnostic	✓

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🖾

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

	Signé le vendredi 26 mai 2023
Nom JOUFFRON	Par Cécile JOUFFRON,
04-11-	Directrice Générale Adjointe VILLE DURABLE ET SOBRE
Prénom Cécile	1 1 1 -
Qualité du signataire Directrice adjointe des Services -	Ville Durable et Sobre
À Avignon	
Fait le 0 5 0 6 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)